

cette séance, non plus, mais je déplore le fait que le Sénat ait renoncé à son obligation de fournir à l'opposition l'occasion de poser des questions et à celle que le leader du gouvernement a d'y répondre.

Tout va maintenant se dérouler comme prévu. Vous avez la permission de vous ajourner un peu plus tard à mardi prochain, mais sachez que, dorénavant, il n'y aura plus de consentement unanime afin que cette chambre abdique ses responsabilités et supprime, en s'ajournant, la période des questions.

Le sénateur Flynn: Nous en avons eu une et vous étiez absent!

L'honorable C. William Doody (leader adjoint du gouvernement): Je constate que l'honorable sénateur est très échauffé et j'ignore ce qui a pu tant l'énerver ce matin. J'espère que sa visite à l'hôpital n'est pas . . .

Le sénateur Olson: Si vous comprenez notre langue, vous devez avoir compris ce que je viens de dire. Je veux des périodes de questions.

Le sénateur Doody: Je crois que l'honorable sénateur n'est pas content parce qu'il a raté la période de questions ce matin.

Le sénateur Olson: Oui, et maintenant j'apprends qu'il n'y aura pas de période de questions demain!

Le sénateur Doody: J'en suis vraiment désolé. Je crois que son problème est surtout attribuable au manque de communication au sein de son caucus. Je n'ai eu aucune difficulté à débattre de cette question au sein de notre caucus, et les sénateurs de ce côté-ci de la chambre ont convenu que c'était là la procédure que nous allions adopter. Je croyais que les sénateurs de l'autre côté avaient procédé exactement de la même façon.

Si le sénateur Olson ne communique pas avec les sénateurs de son parti ou ne fait pas en sorte d'être tenu informé. Je suis désolé mais il n'y a rien que je puisse faire. S'il y a suffisamment de sénateurs prêts à revenir en Chambre demain ou ce soir ou cet après-midi ou à n'importe quel moment qui leur sied, alors nous sommes prêts à le faire. Nous n'avons aucune intention de couper supprimer la période de questions ou de priver l'honorable sénateur des renseignements dont il a besoin au sujet des questions d'importance capitale qu'il a soulevées, et nous allons faire en sorte qu'il obtienne ces renseignements aussitôt que le Sénat sera prêt à siéger et à en débattre.

Le sénateur Olson: Je suis heureux que vos propos soient notés par écrit.

Le sénateur Doody: Par ailleurs, j'estime qu'il n'y a pas là matière à une question de privilège.

Le sénateur Flynn: C'est comme s'il était né d'hier!

● (1050)

DÉFENSE NATIONALE

L'INSTITUTION D'UN COMITÉ SPÉCIAL—AVIS DE MOTION

Autorisation ayant été donnée de revenir aux avis de motion:

L'honorable Henry D. Hicks: Honorables sénateurs, avec le consentement du Sénat et nonobstant le paragraphe 45(10) du Règlement, je propose, appuyé par l'honorable sénateur Molgat, vice-président du précédent Comité spécial de la

[Le sénateur Olson.]

défense nationale—le sénateur Marshall est absent et c'est pourquoi le sénateur Molgat appuie la motion:

Qu'un comité spécial du Sénat soit institué pour entendre et examiner des témoignages formulés relativement à la question suivante portant sur la défense nationale, notamment les forces terrestres du Canada, y compris le commandement de la force mobile ainsi qu'à d'autres questions que le Sénat peut lui déférer de temps à autre:

Que, nonobstant l'article 66 du Règlement, le comité mixte spécial soit formé des honorables sénateurs Balfour, Bonnell, Buckwold, Doyle, Gigantès, Hicks, Lewis, MacEachen (ou Frith), Marshall, McElman, Molgat, Molson, Murray (ou Doody) et Roblin et que quatre membres constituent un quorum;

Que le comité soit autorisé à convoquer des personnes, à exiger la production de documents et pièces, à interroger des témoins, à faire rapport selon les besoins, à faire imprimer au jour le jour les documents et les témoignages qu'il juge à propos;

Que les témoignages entendus et les documents reçus sur le sujet durant le trente-troisième Parlement soient déférés au comité; et

Que le comité présente son rapport au Sénat au plus tard le 31 mars 1989.

Honorables sénateurs, j'espère que vous m'accorderez quelques instants pour expliquer brièvement l'objet de ma motion.

L'honorable Orville H. Phillips: Auparavant, pourrais-je invoquer le Règlement? J'estime que la motion proposée par l'honorable sénateur est irrecevable. Si j'interprète bien le Règlement, il me semble qu'il revient au Comité de sélection, et non à quiconque propose une motion, de choisir les membres d'un comité.

Le sénateur Hicks: Je répondrai qu'il n'est pas question ici d'un comité de sélection. Il s'agit d'un comité spécial qui reprendra les travaux que lui avait confiés le Parlement précédent.

Si vous me permettez de poursuivre mon intervention, j'ajouterais que le comité n'avait plus que quelques semaines de travail à faire au moment de la dissolution du Parlement. S'il avait disposé de trois ou quatre semaines de plus, le comité aurait pu terminer ses travaux et déposer son rapport à la mi-décembre, comme il l'avait prévu à l'origine.

Évidemment, nous accusons maintenant un certain retard. Il est important, à mon avis, de terminer ce travail aussi vite que possible. Je dirais qu'il reste assez d'argent dans le budget de l'année financière en cours . . .

Le sénateur Phillips: Il n'y a pas de budget.

Le sénateur Hicks: . . . pour financer le travail du comité. Il est vrai qu'il faut reconstituer le comité, mais les fonds nécessaires ont été prévus au budget et peuvent être utilisés j'estime qu'il est d'une importance capitale que le travail du comité soit mené à bien dès que possible.

Je demande la permission de présenter la motion afin que le comité soit reconstitué et qu'il termine son travail aussi vite que possible.

Son Honneur le Président: La permission est-elle accordée, honorables sénateurs?